

Rapport annuel

2021

**Conseil de quartier
de Lac-Saint-Charles**

RAPPORT ANNUEL 2021

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC SAINT-CHARLES	3
La mission du conseil de quartier	3
La composition du conseil de quartier	3
Le territoire du conseil de quartier	4
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
BILAN 2021	5
ACTIVITÉS	5
DOSSIERS ET RÉSOLUTIONS	5
RÉSEAU ROUTIER	6
TRANSPORT EN COMMUN	6
INFRASTRUCTURE	8
ENVIRONNEMENT	8
QUALITÉ DE VIE	9
FINANCEMENT	11
INVESTISSEMENT INSCRIT AU PQI 2020-2024	11
CONCLUSION	12
ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS	13
ANNEXE II — TABLEAU DES RÉSOLUTIONS	14

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

L'année a été particulièrement difficile dû au départ de notre président et quelques membres du conseil qui ont fait en sorte qu'à certaine occasion, le quorum n'a pas pu être respecté.

Malgré ces difficultés, je tiens à remercier les membres du conseil qui ont continué à prouver leurs intérêts dans le bien-être de leur quartier en faisant de leur mieux pour que les suivis des dossiers soient réalisés.

Nous vous rappelons que le conseil de quartier n'est pas un organisme décisionnel, il a pour mission d'offrir des avis et réflexions sur la vie du quartier à la ville de Québec. Il offre une tribune locale tant au citoyen du quartier qu'au conseiller municipal élu. Le conseil de quartier repose sur l'implication bénévole des citoyens de Lac-Saint-Charles et surtout par la présence de citoyens avisés et aimants de leur quartier. Une chose est certaine : un plus grand achalandage de la population lors de nos rencontres apportera une plus grande richesse et de force collective afin de faire avancer les intérêts des résidents de Lac-Saint-Charles.

J'espère que l'année 2022 apportera une plus grande participation de nos membres et de nos citoyens lors de nos rencontres.

Sylvain Vézina, président intérim

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC SAINT-CHARLES

Le conseil de quartier de Lac Saint-Charles constitue l'un des cinq conseils de quartier formant le territoire de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Les quatre autres étant les conseils de quartier de Châtel et de Loretteville, de Saint-Émile et de Val-Bélair.

Les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, deux périodes de questions et commentaires sont réservées aux citoyennes et citoyens du quartier.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier sont à l'écoute de vos préoccupations et de vos suggestions. Les réunions ont lieu le deuxième mardi du mois au centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu situé au 530, rue Delage. Les dates des réunions et les sujets traités sont confirmés dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville (www.ville.quebec.qc.ca) sur la page dédiée au conseil de quartier.

La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Lac Saint-Charles est un organisme à but non lucratif, créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1162983317 depuis le 11 mai 2005.

L'énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

La composition du conseil de quartier

Le conseil d'administration (c.a.) du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles s'est composé des personnes suivantes au cours de l'année :

Tableau 1 Liste des membres du conseil pour l'année 2021

Après l'assemblée générale 2021	
Sylvain Vézina	Président-intérim
Marie-Reine Gauthier	Secrétaire
Alain Anctil	Trésorier
Louis Lafond	Administrateur

Tableau 2 Liste des membres démissionnaire du conseil pour l'année 2021

Après l'assemblée générale 2021
Julien Galipeau
Gilberte Pineault-Côté
Michaël Potvin
Alexandra Vachon

Le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* (R.R.V.Q., chap. F-1) prévoit que le c.a. est composé de 11 personnes et que le quorum est de cinq (5) :

- Huit (8) élus (quatre [4] hommes, quatre [4] femmes) et
- Trois (3) personnes cooptées par les membres du c.a.

La durée des mandats électifs est de deux (2) ans et leur échéance alterne afin d'assurer une certaine continuité. Les personnes cooptées le sont pour un (1) an. Tous les mandats peuvent être renouvelés.

Le territoire du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles a juridiction sur le territoire identifié sur la carte à la Figure 1.

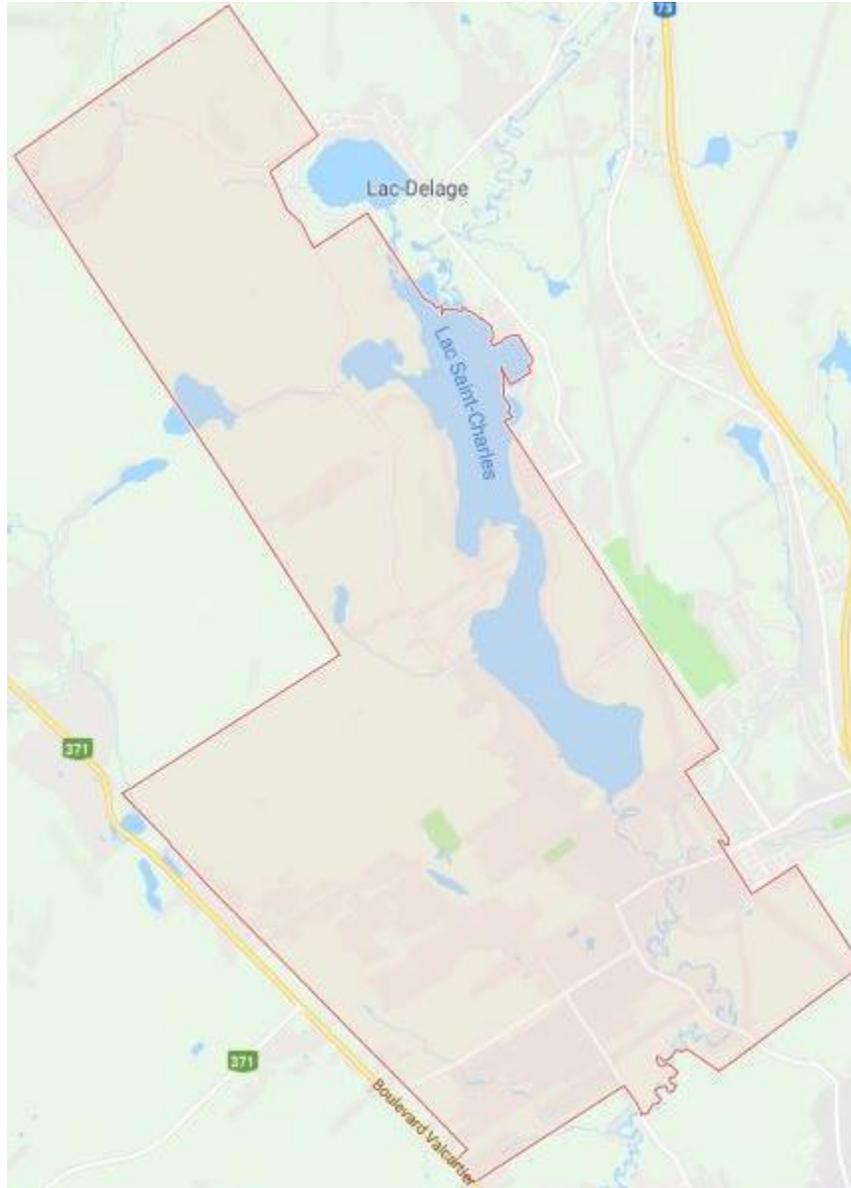


Figure 1 Carte du quartier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le territoire du quartier fait partie du district de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile. Le conseiller du district, Monsieur Steeve Verret, est membre d'office du c.a. sans droit de vote.

BILAN 2021

ACTIVITÉS

Les assemblées ordinaires ont habituellement lieu chaque 2^e mardi du mois, sauf en période estivale. Elles sont annoncées sur le site Internet de la Ville, ainsi que les séances spéciales, le cas échéant.

Le conseil d'administration a tenu 4 séances au cours de l'exercice 2021. Le conseil se prononce sur des sujets relatifs à la qualité de vie dans le quartier. Les résolutions adoptées se trouvent dans le tableau en annexe 2.

Le Conseil de quartier a donné ses recommandations à divers projets de modifications au règlement de zonage du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Ces projets de modifications sont généralement présentés par des employés provenant des divers services administratifs ou divisions de la Ville de Québec et dans certains cas, deviennent même la consultation publique du projet. Ces projets de modification ont pour but principal d'apporter certains changements souvent souhaitables au plan de zonage afin de rendre conformes certains usages rendus dérogatoires avec le temps.

Les membres du conseil ont assisté à plusieurs rencontres et activités données par la Ville de Québec sur différents sujets. Entre autres :

- Travaux trottoir rue des Écoliers
- Protection riveraine du lac Saint-Charles
- Stratégie de sécurité routière rue Delage
- Conseil d'arrondissement
- AGIRO

Le conseil de quartier s'est également impliqué dans les projets suivants :

Page Facebook

Nous tentons de garder à jour les informations que nous jugeons importantes. À la fin de l'année 2021, nous comptons 466 abonnés. Le partage des informations sur la page « J'habite Lac-St-Charles », avec ses 6502 membres, augmente de beaucoup les visionnements et les partages.

DOSSIERS ET RÉOLUTIONS

Nous faisons ici un résumé des dossiers et résolutions traités en cours d'année. Les sujets sont regroupés selon leurs thématiques générales. C'est un donc un historique précis de l'origine, évolution et conclusions de chaque sujet abordé durant les séances du conseil.

Construction d'un nouveau trottoir sur la rue des Écoliers

Lors d'une rencontre ci-haut mentionnée, M. Vézina a appris que la Ville a prévu un budget pour la construction d'un trottoir sur la rue des Écoliers (côté ouest) à partir de l'école La Passerelle jusqu'à la rue Jacques-Bédard ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable. Les plans et devis sont pratiquement terminés. L'emprise est très large sur la rue des Écoliers, il ne sera pas prévu de projet d'acquisition d'espaces privés.

Il a été prévu de présenter le projet au prochain conseil de quartier. Ce qui n'a pas eu lieu.

Résolutions en lien avec ce dossier : 20-CA-08

Fermeture de l'aire de virée à l'extrémité de la rue du Petit Coteau

Considérant la dangerosité de la situation vécue par la fermeture de l'aire de virée à l'extrémité de la rue du Petit Coteau. Il est résolu par le conseil de quartier de Lac Saint-Charles d'appuyer la pétition des résidents de la rue du Petit Coteau dont une copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante et de la transmettre au conseil d'arrondissement pour suivi.

Résolutions en lien avec ce dossier : 21-CA-17

INFRASTRUCTURE

Concernant les excès de vitesse sur la rue Delage

Pour faire suite à la rencontre du 11 juin dernier avec Mme Mauger et M.Vézina voici un résumé des actions pour la rue Delage:

- Déploiement de l'afficheur de vitesse dans la zone de 30 km/h cet été;
- Mise à niveau des passages piétonniers (ajout de panneaux et de balises centre rue);
- Analyse de faisabilité d'un prolongement du trottoir du côté Sud de Delage;

Nous voulons rappeler que cette année, afin d'accompagner les nouvelles limites de vitesse, la Ville fait une importante campagne de communication et réalise des activités de sensibilisation ainsi que des opérations de contrôle et de surveillance policière. De plus, sachez qu'il est possible pour les conseils de quartiers d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de mobilisation dans leur quartier. Les informations sont disponibles sur la plate-forme.

Résolutions en lien avec ce dossier : 19-CA-40

Suivi concernant la proposition de limiter la circulation de transit des véhicules lourds

À la suite de la rencontre de ce jour [11 juin 2021] avec M. Vézina et Mme Mauger, nous avons présenté le patron de circulation du camionnage dans le secteur. Les observations démontrent que la rue Jacques-Bédard est l'un des axes les moins sollicités par le camionnage (boulevard de la Colline et rue Lepire). Limiter la circulation sur cette artère pourrait avoir comme effet d'augmenter le camionnage et causer d'autres problématiques sur les rues avoisinantes. Nous demeurons vigilants à la situation.

Résolution en lien avec ce dossier : 20-CA-10

Dangerosité du «pont à patates»

M. Verret rappelle que ce dossier relève des paliers gouvernementaux fédéral et provincial et que le site est en territoire autochtone. Il est suggéré que l'organisme fasse également part de ses préoccupations aux députés fédéral et provincial. Le citoyen rappelle être en attente d'informations à lui être fournies par M. Verret ou par un représentant de la Ville de Québec. M. Verret s'engage à faire le suivi rapidement.

Résolutions en lien avec ce dossier : 21-CA-12

Documents officiels contenant les sommes allouées

Il est résolu par le conseil de quartier de Lac Saint-Charles, de demander à la Ville de Québec les documents officiels contenant les sommes allouées à chaque district de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles pour les cinq (5) dernières années et pour les trois (3) années à venir.

Résolutions en lien avec ce dossier : 21-CA-11

Embellissement du quartier

Le conseil a été approché pour participer à un projet pilote avec l'organisme Voisins Solidaires. Bien que l'intérêt pour cette initiative fût très fort, le conseil a dû décliner l'invitation dû au manque de bénévoles pouvant assurer un suivi adéquat.

Résolutions en lien avec ce dossier : 19-CA-45

Salle de quilles

MM. Anctil et Lafond ont rencontré le directeur et le technicien de l'organisme Les Loisirs des Hauts-Sentiers. M. Lafond mentionne que l'organisme a refusé la proposition de la Ville de Québec de gérer la salle de quilles. Quant aux tablettes électroniques, M. Verret avait mentionné la possibilité de les avoir. Mme Mauger convoque une rencontre de travail avec MM. Verret, Anctil, Lafond et Potvin et le directeur de l'organisme de loisirs.

MM. Anctil et Lafond ont rencontré le directeur et le technicien de l'organisme Les Loisirs des Hauts-Sentiers. M. Lafond mentionne que l'organisme a refusé la proposition de la Ville de Québec de gérer la salle de quilles pour les raisons suivantes : l'entretien des lieux et les réparations des équipements devaient être aux frais de la corporation et les tablettes électroniques étaient exclues de l'offre.

M. Lafond ajoute que l'entretien du Centre PEB est assumé par la Ville, pourquoi pas la salle de quilles? L'équipement mécanique fixe est un bien immobilier et fait donc partie du bâtiment appartenant à la Ville. Quant aux tablettes électroniques, M. Verret avait mentionné la possibilité de les avoir. Si ces trois points qui achoppent pouvaient être réglés, l'organisme pourrait réévaluer son intérêt à gérer l'activité.

Mme Mauger convoque une rencontre de travail avec MM. Verret, Anctil, Lafond et Potvin et le directeur de l'organisme de loisirs.

Résolution en lien avec ce dossier : 2019-CA-22

FINANCEMENT

Le conseil de quartier reçoit une subvention de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année de la Ville de Québec. Chaque déboursé ou engagement fait l'objet d'une résolution.

En 2021, le conseil de quartier a reçu de la Ville de Québec une subvention de 870,00 \$ et a engagé des dépenses de fonctionnement de 684,40\$. L'actif net non affecté s'établissait à 1033,43\$ au 31 décembre 2021.

L'annexe 1 donne l'état de la situation financière au 31 décembre 2021.

INVESTISSEMENT INSCRIT AU PQI 2020-2024

Trois projets sont inscrits au PQI 2020-2024:

- Réfection de piscines parc Paul-Émile Beaulieu 2,7 M\$;
- Investissements en sécurité routière et construction de nouveaux trottoirs - 60,4 M\$;
- Le plan de protection de la prise d'eau du Lac Saint-Charles - 20,0 M\$.

Rappelons qu'un suivi sera à faire afin de connaître l'état de la situation, l'avancement des travaux et/ou l'ampleur des projets alloués.

CONCLUSION

Malgré les soubresauts des événements de 2021, des rencontres entre la Ville de Québec et les différents conseils de quartier sauront améliorer la collaboration de tous les intervenants qui aura pour effets d'augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la Ville de Québec et de tous les conseils de Quartier sur le territoire de la Ville de Québec.

Le statut particulier de Lac-Saint-Charles au sein de la ville de Québec, lié au réservoir d'eau, à par le passé poser des contraintes, de l'immobilisme et des défis dont le conseil de quartier pourra être un acteur important dans la recherche de solutions innovantes. Nous devons continuer de revoir les manières de faire pour redonner au quartier son plein potentiel d'épanouissement. Un rattrapage est nécessaire et chaque année qui passe accentue l'urgence d'agir.

Les bénévoles ont fait preuve de rigueur et de disponibilité envers les citoyens. Malgré les embûches, nous pouvons être fiers du travail accompli. C'est donc avec honnêteté, fierté et sans prétention, que nous vous avons représenté.

Merci de nous appuyer,

Sylvain Vézina
Président-intérim

P.S. : N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos commentaires à l'adresse suivante :

ConseilQuartier.Lac-Saint-Charles@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :

Mario Demeule, conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca

ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS

	2021	2020
Produits		
Subvention de la Ville (fonctionnement)	870,00 \$	1500,00 \$
Subvention de la Ville (initiatives)	0 \$	0 \$
Autres (commandites)	0,66 \$	0,51 \$
Total des produits	870,66 \$	1500,00 \$
Charges		
Fonctionnement		
• Secrétariat de service	649,00 \$	539,00 \$
• Frais de rencontres	0 \$	84,99 \$
• Initiative	0 \$	0 \$
• Frais de gestion du compte	35,40 \$	35,40 \$
• Registre des entreprises	0 \$	36,00 \$
• Achat d'équipement	0 \$	0 \$
Total des charges	684,40 \$	695,39 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	186,26 \$	805,12 \$
Actif net en début d'exercice	904,41 \$	8,29 \$
Actif net à la fin de l'exercice	1090,67 \$	813,41 \$
Affecté (rédaction du procès-verbal du 10 décembre 2019)	57,24 \$	66,00 \$
Non affecté	1033,43 \$	747,41 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Note : Cette année un montant de 91 \$ a été ajouté à l'actif de début d'année afin de tenir compte du montant de la petite caisse.

ANNEXE II — TABLEAU DES RÉOLUTIONS

2021				
NUMÉRO	DATE D'ADOPTION	RÉSOLUTION	SUIVI	ÉTAT
20-CA-08	2020-06-22	Deuxième suivi Rue des Écoliers	Réponse à la résolution 2020-CA-08 demandant à la Ville de Québec <u>d'installer une signalisation appropriée sur la rue des Écoliers.</u> À la rencontre ci-haut mentionnée, M. Vézina a appris que la Ville a prévu un budget pour la construction d'un trottoir sur la rue des Écoliers (coté ouest) à partir de l'école La Passerelle jusqu'à la rue Jacques-Bédard ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable. Les plans et devis sont pratiquement terminés. L'emprise est très large sur la rue des Écoliers, il n'y aura donc aucune acquisition d'espaces privés. Le projet pourra être présenté au conseil de quartier à une prochaine rencontre.	À SUIVRE
21-CA-19	2021-09-14	Il est résolu d'approuver le procès-verbal du 8 juin 2021 tel que proposé.		CLOS
21-CA-18	2021-09-14	Il est résolu de verser les honoraires professionnels à Mme Andrée Gaumont au montant de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2021.		CLOS
21-CA-17	2021-06-08	Considérant la dangerosité de la situation vécue par la fermeture de		CLOS

		<p>l'aire de virée à l'extrémité de la rue du Petit Coteau;</p> <p>Il est résolu par le conseil de quartier de Lac Saint-Charles d'appuyer la pétition des résidents de la rue du Petit Coteau dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante et de la transmettre au conseil d'arrondissement pour suivi.</p>		
19-CA-40	2021-06-16	<p>Concernant les excès de vitesse sur Delage</p>	<p>Pour faire suite à la rencontre du 11 juin dernier avec Mme Mauger et M.Vézina voici un résumé des actions pour la rue Delage:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déploiement de l'afficheur de vitesse dans la zone de 30 km/h cet été; -Mise à niveau des passages piétonniers (ajout de panneaux et de balises centre rue); -Analyse de faisabilité d'un prolongement du trottoir du côté sud de Delage; <p>Nous voulons rappeler que cette année, afin d'accompagner les nouvelles limites de vitesse, la Ville fait une importante campagne de communication et réalisera des activités de sensibilisation ainsi que des opérations de contrôle et de surveillance policière.</p> <p>De plus, sachez qu'il est possible pour les conseils de quartiers d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de mobilisation dans leur quartier. Les informations sont disponibles sur la plate-forme.</p>	À SUIVRE

20-CA-10	2020-06-22	Suivi concernant la proposition de limiter la circulation de transit de ces véhicules lourds	À la suite de la rencontre de ce jour [11 juin 2021] avec M. Vézina et Mme Mauger, nous avons présenté le patron de circulation du camionnage dans le secteur. Les observations démontrent que la rue Jacques-Bédard est l'un des axes les moins sollicités par le camionnage (boulevard de la Colline et rue Lepire). Limiter la circulation sur cette artère pourrait avoir comme effet d'augmenter le camionnage et causer d'autres problématiques sur les rues avoisinantes. Nous demeurons vigilants face à la situation.	À SUIVRE
20-CA-08	2020-06-22	Suivi Rue Des Écoliers	À la suite de la rencontre de ce jour [11 juin 2021] avec M. Vézina et Mme Mauger, nous avons mentionné que nous sommes à ce moment-ci à analyser le cheminement scolaire pour l'école de la Passerelle (2022-2023). Nous sommes à analyser les différents scénarios pour la construction d'un trottoir sur la rue des écoliers. Il est important de réitérer que nous sommes à l'étape de la faisabilité technique. Un peu plus tard dans l'année, nous serons en mesure de confirmer l'ensemble des mesures qui seront déployées pour ce cheminement scolaire. Les interventions permettront de clarifier la signalisation.	À SUIVRE

21-CA-16	2021-06-08	Il est résolu de nommer M. Sylvain Vézina pour représenter le conseil de quartier de Lac Saint-Charles au sein du Comité des usagers du lac Saint-Charles.		CLOS
21-CA-15	2021-06-08	Il est résolu de nommer Mme Gilberte Pineault Côté pour représenter le conseil de quartier de Lac Saint-Charles au sein de la Table des partenaires de Lac-Saint-Charles.		CLOS
21-CA-14	2021-06-08	Il est résolu d'approuver le procès-verbal du 11 mai 2021 tel que modifié.		CLOS
21-CA-13	2021-06-08	Que des honoraires de 88 \$ étaient payables à la secrétaire de rédaction pour les procès-verbaux de l'AGA et de l'assemblée régulière du 13 avril 2021. Qu'un montant de 121 \$ a été payé par l'institution financière, occasionnant un trop-perçu de 33 \$. Que des honoraires de 132 \$ sont payables pour la rédaction du procès-verbal du 11 mai 2021 et qu'un ajustement doit être fait. Il est résolu de verser les honoraires professionnels à Mme Andrée Gaumont au montant de 99 \$ (après ajustement) pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 11 mai 2021.		CLOS
19-CA-43	2019-12-10	Piscine Centre PEB (suivi)	2021-05-11 Un citoyen demande le résultat de l'ouverture des soumissions concernant la construction de la piscine extérieure. M. Verret précise qu'un comité analyse présentement les propositions	À SUIVRE

			reçues et qu'une recommandation sera bientôt présentée au comité exécutif. Le contrat serait donné en juin.	
21-CA-12	2021-05-11	Il est résolu par le conseil de quartier de Lac Saint-Charles, de signifier à la Ville de Québec la dangerosité du «pont à patates» .	M. Verret rappelle que ce dossier relève des paliers gouvernementaux fédéral et provincial et que le site est en territoire autochtone. La suggestion est faite que l'organisme fasse également part de ses préoccupations aux députés fédéral et provincial. Le citoyen rappelle être en attente d'informations à lui être fournies par M. Verret ou par un représentant de la Ville de Québec. M. Verret s'engage à faire le suivi rapidement.	À SUIVRE
21-CA-11	2021-05-11	Il est résolu par le conseil de quartier de Lac Saint-Charles, de demander à la Ville de Québec les documents officiels contenant les sommes allouées à chaque district de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles pour les cinq (5) dernières années et pour les trois (3) années à venir.		À SUIVRE
21-CA-10	2021-05-11	Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du 27 janvier et du 13 avril 2021.		CLOS
21-CA-09	2021-05-11	Il est résolu d'approuver le calendrier des séances 2021-2022.		CLOS
21-CA-08	2021-05-11	Il est résolu de verser les honoraires professionnels à Mme Andrée Gaumond au montant de 88 \$ pour la rédaction des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée régulière du 13 avril 2021.		CLOS

19-CA-45	2019-12-10	Embellissement du quartier (suivi)	Des échanges portent sur les avenues possibles d'embellissement, de verdissage du quartier et d'entretien pour la saison estivale à venir. Il est question de participation d'organismes communautaires, de budget d'initiative, de sources de financement autres, etc... M. Anctil rappelle que la demande adressée en 2019 a été refusée par la Ville. Les membres questionnent sur les intentions de la Ville par rapport au quartier. M. Verret parle de l'équité envers tous les quartiers, de l'implication financière et autres des sociétés de développement (SDC) dans leurs quartiers. Mme Mauger suggère de voir ce qui a été fait dans les autres quartiers, l'élaboration d'un plan concret, d'idées constructives à soumettre à la Ville pour cet été. Une résolution sera votée ultérieurement à cet effet.	À SUIVRE
19-CA-22		Salle de quilles (suivi)	MM. Anctil et Lafond ont rencontré le directeur et le technicien de l'organisme Les Loisirs des Hauts-Sentiers. M. Lafond mentionne que l'organisme a refusé la proposition de la Ville de Québec de gérer la salle de quilles. Quant aux tablettes électroniques, M. Verret avait mentionné la possibilité de les avoir. Mme Mauger convoquera une rencontre de travail avec MM. Verret, Anctil, Lafond et Potvin et le directeur de l'organisme de loisirs.	À SUIVRE
19-CA-22	2021-06-08	Salle de quilles (suivi)	MM. Anctil et Lafond déplorent qu'il n'y ait pas eu de suivi à une demande de rencontre avec M. Steeve Verret concernant la salle de quilles. M. Lafond communiquera avec l'adjointe de M. Verret afin de fixer une rencontre avant le 18 juin prochain.	À SUIVRE

19-CA-22	2021-05-14	Salle de quilles	MM. Anctil et Lafond ont rencontré le directeur et le technicien de l'organisme Les Loisirs des Hauts-Sentiers. M. Lafond mentionne que l'organisme a refusé la proposition de la Ville de Québec de gérer la salle de quilles pour les raisons suivantes : l'entretien des lieux et les réparations des équipements devaient être aux frais de la corporation et les tablettes électroniques étaient exclues de l'offre. M. Lafond ajoute que l'entretien du Centre PEB est assumé par la Ville, pourquoi pas la salle de quilles? L'équipement mécanique fixe est un bien immobilier et fait donc partie du bâtiment appartenant à la Ville. Quant aux tablettes électroniques, M. Verret avait mentionné la possibilité de les avoir. Si ces trois points qui achoppent pouvaient être réglés, l'organisme pourrait réévaluer son intérêt à gérer l'activité. Mme Mauger convoque une rencontre de travail avec MM. Verret, Anctil, Lafond et Potvin et le directeur de l'organisme de loisirs.	À SUIVRE
21-CA-10	2021-05-11	Il est résolu d' approuver les procès-verbaux du 27 janvier et du 13 avril 2021.		CLOS
21-CA-09	2021-05-11	Il est résolu d' approuver le calendrier des séances 2021-2022.		CLOS
21-CA-08	2021-05-11	Il est résolu de verser les honoraires professionnels à Mme Andrée Gaumond au montant de 88 \$ pour la rédaction des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée régulière du 13 avril 2021.		CLOS
21-CA-07	2021-04-13	Il est résolu de verser les honoraires professionnels à Mme		

		Andrée Gaumond au montant de 231 \$ pour la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu des rencontres du 16 décembre 2020, 27 janvier 2021 et 9 février 2021.		CLOS
21-CA-06	2021-04-13	Il est résolu de nommer M. Julien Galipeau à titre d'administrateur coopté au sein du conseil de quartier Lac Saint-Charles.		CLOS
21-CA-05	2021-04-13	Il est résolu de nommer M. Sylvain Vézina à titre de vice-président du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles.		CLOS
21-CA-04	2021-04-13	Il est résolu de nommer Mme Marie-Reine Gauthier à titre de secrétaire du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles.		CLOS
21-CA-03	2021-04-13	Il est résolu de nommer M. Alain Anctil à titre de trésorier du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles.		CLOS
21-CA-02	2021-04-13	Il est résolu de nommer M. Michael Potvin à titre de président du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles.		CLOS
21-CA-01	2021-04-13	AGA :Il est résolu de nommer M. Michael Potvin à titre de président d'assemblée.		CLOS
20-CA-03	2021-05-11	Suivi du Parc krieghoff	<p>Suite à la demande de retirer le titre de Parc au parc Kreighoff:</p> <p>Voici la réponse du service des Loisirs, sports et vie communautaire, en date du <u>14 octobre 2020</u>:</p> <p><i>Désolé pour le retard !</i></p>	À SUIVRE

			<p><i>Malgré le fait qu'il n'y ait actuellement <u>aucun équipement récréatif de construit au parc Krieghoff</u>, il n'est pas envisagé de supprimer son statut. Il demeure un parc de voisinage offrant actuellement une surface polyvalente engazonné avec un potentiel d'aménagement qui est toujours bien présent.</i></p> <p><i>Nous comprenons le besoin soulevé par le Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles d'aménager un espace pour les familles du secteur mais nous n'avons pas été en mesure de réaliser le projet de réaménagement au parc Krieghoff anciennement prévu au PTI faute d'entente officielle avec le propriétaire des lieux.</i></p> <p><i>Les terrains de la Ville qui sont aménageables dans le secteur projeté (respect des critères d'aménagement) sont actuellement nuls. La présence de nombreuses zones inondables ou des superficies aménageables trop limitées sont des exemples d'enjeux que rencontrons.</i></p> <p><i>Il est à noter que nous sommes toujours en démarche afin d'obtenir l'autorisation de réaliser un projet au parc Krieghoff pour mieux desservir les citoyens du secteur. Pour ce faire nous devons modifier les clauses de la servitude. (en cours avec le Service du développement économique et grands projets). `Dès que cette étape sera franchie nous allons proposer un aménagement sur le site actuel. À suivre</i></p>	
--	--	--	---	--